

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

*Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2312-1 : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

## **Les interventions du CCAS**

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS de la Ville du Havre intervient dans les principaux champs suivants :

- Interventions en direction des personnes en situation de précarité ou d'exclusion : accompagnement social, aides financières, aide alimentaire (notamment par le biais des épiceries solidaires), mission de référent unique de l'insertion des bénéficiaires du RSA ;
- Interventions en direction des personnes en perte d'autonomie : participation à l'instruction des demandes de prestations pour personnes âgées, gestion de résidences autonomie, développement et maintien du lien social, prévention de la perte d'autonomie, appui au maintien à domicile, gestion des situations complexes de personnes âgées dépendantes à domicile. A ce titre, il gère un CLIC (centre local d'information et de coordination) et une MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) sur un territoire plus large que celui de la ville du Havre.

Le CCAS est ainsi l'outil principal de l'intervention municipale en matière de solidarité dans les domaines de l'action sociale et du bien vieillir.

## **A- Le contexte d'élaboration du budget 2019**

### **1. Les besoins des usagers**

#### **a) Eléments de démographie**

Le Havre comptait en 2015 172 366 habitants, dont 63 % avaient entre 15 et 64 ans.

En 2017, la commune a compté 2 217 naissances et 1 773 décès.

Le vieillissement de la population est une réalité nationale en augmentation, qui touche aussi Le Havre :

- 25 306 havrais étaient en 2015 âgés de 60 à 74 ans, soit 14,7 % de la population, pourcentage en augmentation par rapport à 2010 (13,1 %).
- 16 538 havrais étaient en 2015 âgés de 75 ans et plus, soit 9,6% de la population, pourcentage stable par rapport à 2010.

Les projections démographiques montrent que ce vieillissement va s'accélérer : il est prévu notamment une augmentation de 40 à 50 % des plus de 80 ans d'ici 2035/2040, et les deux tiers de ces personnes vivront seules, alors même que le seuil de 80 ans est critique en termes d'entrée dans la dépendance.

#### **b) Données relatives à la précarité**

Au second trimestre 2018, le taux de chômage du bassin d'emploi du Havre s'élève à 12,6 % (Seine-Maritime : 10,1 %, Normandie : 9 %, France : 8,7 %). Les chômeurs de plus de deux ans représentent 30% du nombre total des demandeurs d'emploi.

En 2017 : 12 909 bénéficiaires du RSA sur la CODAH dont 11 406 pour la commune du Havre.

34,9 % des Havrais ne disposent d'aucun diplôme ou seulement du brevet des collèges, pourcentage supérieur à la moyenne nationale (30,5 %).

Seuls 51,6% des ménages havrais sont imposés (contre 55,4 % en moyenne nationale).

Le niveau de vie médian par unité de consommation s'élève à 18 375 €.

Le Havre comptait en 2015 9 867 familles monoparentales, soit 22 % des ménages (contre 19,9 % en 2010).

59,1 % des havrais sont locataires de leur logement (contre 39,8 % en moyenne nationale).

### **2. Les priorités d'intervention du CCAS pour 2019**

L'intervention du CCAS a vocation à contribuer à répondre aux besoins d'une population de plus en plus confrontée à la précarité et au vieillissement. A ce titre, ses actions s'inscrivent

dans le cadre du projet d'innovation sociale « Le Havre ensemble », élaboré de façon participative pendant l'année 2018 par les représentants de la Ville (élus et services), les partenaires institutionnels et associatifs et les habitants.

Le projet Le Havre Ensemble est articulé autour de deux axes stratégiques :

- Favoriser le vivre ensemble et l'implication citoyenne des habitants
- Contribuer à l'épanouissement et à la réussite de tous.

Le CCAS de la Ville du Havre inscrit naturellement ses actions dans ces deux axes stratégiques et des onze objectifs opérationnels qui en découlent :

- Soutenir les associations et le bénévolat,
- Fabriquer la ville avec les habitants : concerter et co-construire,
- Promouvoir concrètement les valeurs de la République,
- Agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Améliorer l'information des habitants et lutter contre l'isolement,
- Faire du vieillissement et des seniors une chance pour la ville,
- Accompagner la scolarité des enfants et des adolescents,
- Mettre la culture et le sport au service de l'épanouissement de tous,
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle,
- Favoriser l'employabilité des havrais,
- Créer les conditions de l'épanouissement des jeunes.

Le CCAS s'attachera à développer des actions pour contribuer à ce nouveau projet, mais aussi à poursuivre son implication au plus près des havrais les plus fragiles.

#### **a) Dans le domaine de l'accompagnement du vieillissement**

Certaines actions existantes ont d'ores et déjà vocation à intégrer ce projet :

- **l'adaptation du logement** restera un axe de travail et permettra de poursuivre et développer le mouvement engagé avec la création du SHERPA et de la Maison Dahlia, lieu de démonstration des équipements adaptés au vieillissement, pour l'inscrire dans la logique de la silver-économie. Dans cette optique, le CCAS s'emploiera à faire de la Maison Dahlia un lieu propice à l'expérimentation et à l'innovation dans le cadre de partenariats avec Techsap Ouest, Handibat développement.... En 2019, le jardin sera adapté selon les mêmes pratiques que la maison. Des visites virtuelles seront également disponibles via internet ou par l'utilisation de casque de réalité virtuelle. La mobilisation du club utilisateur (expertise d'usage) sera intensifiée tant pour recueillir l'avis des seniors sur les projets municipaux que pour orienter les acteurs privés dans la conception de produits et services qui leur sont destinés. Un partenariat avec la SCIC Ecoreso, spécialisée dans la collecte, l'adaptation et le

reconditionnement d'aides techniques (économie circulaire) est également prévu, permettant la création de quelques emplois au Havre.

Un partenariat plus important est également prévu avec l'association Cover Dressing autour de la notion de vêtements « bien à porter », adaptés aux personnes en perte d'autonomie.

Il s'agit ainsi de faire avancer de front l'amélioration des conditions de vie des seniors et le développement de la filière économique concernée. L'économie du vieillissement est en effet génératrice d'emplois : selon Serge Guérin, Sociologue et professeur à l'ESG Management School, spécialiste des questions liées au vieillissement de la société, en moyenne pour un couple de retraités qui s'installe c'est 0,3 emploi créé dans la zone concernée.

- **La lutte contre l'isolement des personnes âgées** devra également monter en puissance en s'appuyant sur le réseau d'acteurs créé dans le cadre de Monalisa et sur les outils tels que Domicilivres, Numérique senior. Les solidarités intergénérationnelles seront renforcées dans le cadre de l'utilisation de l'outil Ensembl'/solidarIT, réseau social de proximité qui devra être déployé sur l'ensemble du territoire Havrais.

- **Le CLIC et la MAIA**, dispositifs partiellement ou totalement financés respectivement par le CD76 et l'ARS garderont une place importante dans l'accompagnement des situations de personnes en perte d'autonomie de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. L'accès à une information de proximité sera rendu possible dans le cadre de la démarche dite « guichet intégré ». Une cartographie des lieux « ressources » sera réalisée.

- **le Bénévolat des seniors** sera développé en lien avec le réseau Ensembl', la mission vie associative et France bénévolat.

- **les cercles des aidants** continueront à être déployés afin de répondre aux besoins croissants des aidants de plus en plus nombreux et qui éprouvent le besoin d'échanger, de trouver des soutiens/conseils et de se ressourcer

Enfin, le CCAS sera également amené à assurer la mise en œuvre des nouvelles actions qui seront retenues par les élus dans le cadre du projet Le Havre Ensemble.

Concernant les résidences autonomie, une étude sera réalisée au cours du 1er semestre 2019. Cette étude a pour objectifs de remettre à plat le modèle économique des résidences autonomie et de définir la place des résidences autonomie dans l'écosystème de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie au Havre aujourd'hui et dans les années à venir, en s'interrogeant notamment sur les synergies à développer avec les autres acteurs du territoire.

## **b) L'accompagnement des havrais les plus fragiles**

Consciente des difficultés socio-économiques d'une partie de la population, la ville intervient dans le développement des politiques d'entraide au côté des autres acteurs publics : l'Etat impulse des orientations générales, comme tout récemment avec le plan Pauvreté, le Département, chef de file de l'action sociale sur son territoire, joue un rôle d'assembleur, et l'échelon municipal est le mieux placé pour mener, au plus près des habitants, un travail de prévention, une mission d'écoute et d'orientation des publics et l'accompagnement spécifique de certaines populations.

La refonte du règlement des aides aux personnes actée fin 2016 a permis en 2017 de mettre l'accent sur l'accompagnement renforcé. Il s'agit, chaque fois que cela est possible, de passer d'un appui ponctuel à un dispositif permettant d'amener la personne aidée vers l'autonomie de vie. Cette évolution est essentielle car tout en apportant aux personnes en difficultés les aides matérielles que leur situation nécessite, elle vise à renforcer autant que faire se peut leur pouvoir d'agir, à les rendre actrices de leur situation individuelle pour œuvrer, avec l'appui des intervenants sociaux, à résoudre leurs difficultés.

En 2019, les résultats de l'étude sur l'aide alimentaire distribuée sur le territoire havrais lancée en juin 2017 permettront de faire évoluer ce dispositif pour le rendre plus cohérent et plus efficace. Le CCAS devra pour ce faire renforcer son rôle de coordination de l'ensemble des acteurs et clarifier son positionnement pour développer de nouveaux schémas d'intervention plus pertinents. En effet, le public de l'aide alimentaire reste stable mais concerne des catégories de population très diversifiées : étudiants, personnes âgées, travailleurs pauvres sont de plus en plus présents. L'offre et ses modalités d'accès doivent s'adapter à cette évolution.

Plusieurs actions innovantes visant à renforcer le pouvoir d'agir des personnes seront mises en œuvre dans le cadre du dispositif d'intervention sociale.

Le CCAS poursuit le suivi de 1 288 bénéficiaires du RSA par convention avec le Département et avec des financements du FSE. Une action visant à favoriser l'implication bénévole des bénéficiaires du RSA, est mise en place en lien avec le monde associatif havrais. Le CCAS restera par ailleurs présent dans le secteur de l'urgence sociale (pour indication, 5.892 personnes ont été reçues en entretien de diagnostic, au CCAS, par le secteur « permanences sociales » (chiffres au 06/12/2018) et poursuivra l'animation de la coordination des acteurs associatifs.

### **3. Un contexte budgétaire marqué par l'évolution des dotations de l'Etat à la Ville**

La subvention d'équilibre de la Ville du Havre est la recette la plus importante du CCAS. Malgré une augmentation des dotations de l'Etat (+ 1,4 %, soit + 0,8 M€), la Ville reste vigilante à continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, de façon à pouvoir garantir sa capacité d'investissement sans augmenter les impôts.

Le CCAS participera à cet effort de maîtrise avec le souci de préserver une capacité d'intervention permettant de répondre aux besoins de ses usagers.

#### **4. Le poids des dépenses sociales sur le budget de la Ville du Havre**

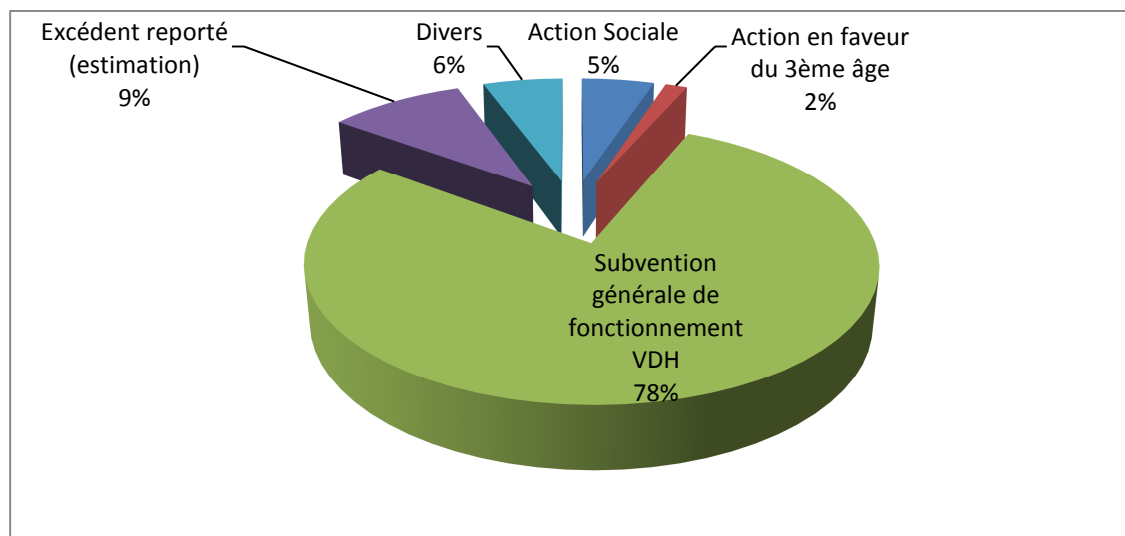
Les dépenses de fonctionnement en matière de cohésion sociale et de solidarité représentent 7,5% du budget communal. Pour disposer d'une vision complète de l'intervention municipale dans ce domaine, il convient d'ajouter aux actions du CCAS les actions directement portées sur le budget communal telles les subventions allouées à certaines associations caritatives et le financement du Fonds Solidarité Logement.

#### **B-Perspectives sur les recettes de l'établissement**

Les recettes du CCAS sont essentiellement de trois natures :

- La subvention municipale
- La mobilisation de l'excédent constaté à l'issue de l'exercice 2018
- Les financements extérieurs

En 2019, elles se décomposeront de la manière suivante :



#### **• La subvention municipale**

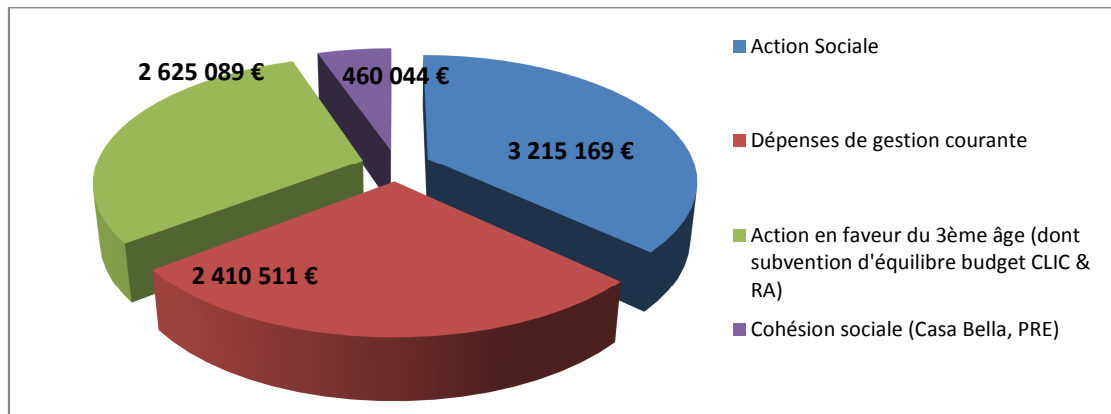
La subvention générale de fonctionnement (78 % du budget) versée par la ville est la ressource majeure de l'établissement.

Après examen des propositions et du schéma budgétaire proposé par l'établissement, la Ville a attribué pour l'exercice 2019, une subvention générale de fonctionnement votée au conseil Municipal du 17 décembre 2018 d'un montant de 6 832 127 €.

#### **C- L'évolution des dépenses de fonctionnement**

Les services ont été invités à formuler des propositions tendant vers une diminution de 5 % de leurs dépenses (hors dépenses incompressibles).

Le budget de fonctionnement global 2019 du CCAS s'élève à 8,71 M€ avec une répartition s'organisant de la manière suivante :



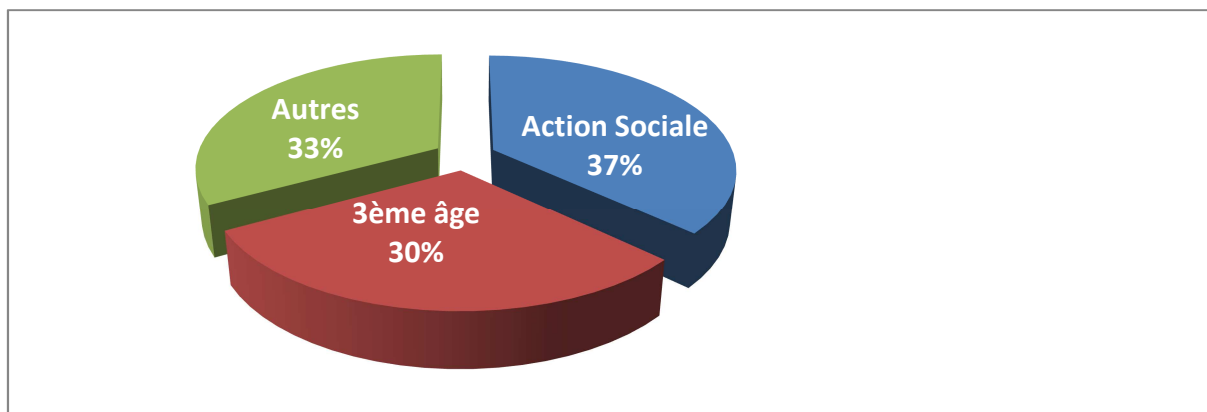
La part de la masse salariale est de 59 % du budget global, les dépenses y afférentes s'élèvent à 5 117 196 € et sont en hausse de 2,93 % par rapport au BP 2018. Les prévisions ont été ajustées au plus près des dépenses réelles prévisionnelles. Elles intègrent le GVT (glissement vieillesse technicité), ainsi que le coût prévisionnel du passage en catégorie A des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs.

Pour mémoire, en 2018 le budget du CCAS était réparti de la manière suivante :

- 3<sup>ème</sup> âge : 31 %
- Action sociale : 33 %
- Autres : 35 %

Pour 2019, la part de l'action en faveur du 3<sup>ème</sup> âge diminue faiblement du fait de la baisse du montant de la subvention d'équilibre versée au budget Résidence autonomie. A l'inverse, la part de l'action sociale augmente légèrement bien que le montant des dépenses reste stable par rapport à 2018.

Pour 2019, le budget du CCAS se répartit de la manière suivante :



#### **D- La section d'investissement**

En 2019, la section d'investissement devrait s'élever à **3 467 310 €** (contre 2 095 000 € en 2018).

A ce jour le CCAS n'a aucun emprunt en cours. Les dépenses d'investissement de l'établissement résidaient essentiellement dans l'achat de matériels d'équipements pour les services et résidences et de véhicules. En effet, les réhabilitations des résidences autonomie sont refacturées au CCAS en fonctionnement via les redevances versées aux bailleurs.

Suite à la réalisation d'une étude concernant la réalisation de travaux de réaménagement et d'extension des locaux du CCAS destinés à améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des agents, des travaux d'entretien du CCAS devraient débuter à l'été 2019.

L'opération est estimée à 2 600 000€. Le financement pourra être assuré d'une part par l'excédent structurel de la section d'investissement, d'autre part par le recours à l'emprunt (montant estimé à 1 250 000 €).

#### **E- Les budgets annexes**

Les activités du CLIC, des Résidences Autonomie et de la MAIA sont retracées dans des budgets annexes comportant uniquement une section de fonctionnement.

#### **CLIC**

Le budget est financé pour partie par le Département de Seine-Maritime et par une subvention d'équilibre provenant du budget principal du CCAS complétée par l'excédent dégagé de l'exercice 2018. Le budget global du CLIC est évalué à **424 656,27 €**. Le Département maintient son financement à hauteur de 110 294 €.



## **MAIA**

Ce dispositif mis en place en 2013, est reconduit pour l'année 2019. Il est financé en totalité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à hauteur de **280 000 €**.

## **Résidences Autonomie**

En 2019, le budget principal des Résidences autonomie est évalué à **2 771 698,13 €** (contre 3 046 393 € en 2018).

Le budget des résidences autonomie est financé de la manière suivante :

- La subvention d'équilibre provenant du budget principal du CCAS : 918 833,73 €
- Les recettes propres (redevances et recettes de la restauration) : 1 575 194,40 €
- Le forfait autonomie en résidence autonomie estimé à 77 670 €
- Une reprise sur provisions (constituées pour limiter l'impact des réhabilitations) : 200 000 €

Les dépenses afférentes à la masse salariale des résidences autonomie s'élèvent pour 2019 à 1 185 911 € (1 304 478 € en 2018).